



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 33794

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur l'initiative prise par la CNIL le 10 juillet 2013 de réunir un collectif de 28 organismes pour faire de l'éducation au numérique une "grande cause nationale" en 2014. Ce collectif - regroupant des représentants des acteurs économiques, de la société civile, du monde de l'éducation et des institutions qui se sont investis dans ce domaine - considère unanimement qu'il y a urgence à diffuser une culture du numérique et à former les différents publics, à tous les âges de la vie, pour permettre à chaque individu d'être un acteur du numérique informé et responsable et d'exercer de manière effective ses droits et devoirs dans cet univers. Pour répondre à cette initiative intéressante, elle lui demande si elle compte donner une visibilité nationale à ce projet d'éducation au numérique en massifiant la formation en la matière grâce au label "grande cause nationale".

Texte de la réponse

Le label « grande cause nationale » est attribué chaque année sur décision du Premier ministre, en faveur d'un organisme à but non lucratif ou d'un collectif d'associations. Cette décision fait suite à un appel à candidatures, lancé à la fin de l'année, et auquel le collectif mené par la CNIL devra postuler. En tout état de cause, l'éducation au numérique est déjà au coeur de la politique du gouvernement en faveur du numérique et occupe une place de choix dans la feuille de route sur le numérique présentée par le Premier ministre en février 2013. Le gouvernement y fixe les objectifs suivants : - mettre le numérique au coeur des enseignements scolaires : « A l'issue du quinquennat, tous les élèves sortant du système scolaire seront familiers des outils numériques, auront reçu une éducation à l'information et aux médias et seront sensibilisés aux enjeux historiques, culturels, artistiques, économiques et sociaux induits par la mutation numérique de la société et de l'économie. » (mesure 1) ; - faire du numérique un débouché pour les jeunes peu ou pas qualifiés (mesure 5) ; - mobiliser les outils numériques pour lutter contre l'exclusion, à travers notamment la délivrance de certificats diplômants sur l'utilisation de l'informatique et d'internet pour les demandeurs d'emplois et les personnes en emploi les moins diplômées (mesure 11) ou le développement des espaces publics numériques (mesure 10). En cohérence avec la feuille de route du numérique, la stratégie présentée par la ministre conjointement avec le ministre de l'éducation nationale en décembre 2012 détaille un ensemble de mesures destinées à faire entrer l'école dans le numérique. Ces mesures s'appuient notamment sur la loi pour la refondation de l'Ecole de la République, qui a été votée le 8 juillet 2013 par le Parlement et qui inscrit le numérique au centre de l'enseignement scolaire avec : - l'éducation aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux, pour former les citoyens de demain (articles 4 et 41) ; - la formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques (article 38) ; - l'instauration d'un service public du numérique éducatif (article 16). A l'heure où le numérique devient un outil essentiel de la vie sociale, politique et économique, la maîtrise par tous de ces technologies constitue un enjeu fondamental pour le pays. Elle facilite l'accès à l'emploi, à la culture, à une vie sociale plus riche ou encore à un débat public qui se déroule de plus en plus en ligne. C'est pourquoi la ministre salue la démarche de la CNIL et des organismes qui l'ont rejointe, qui peut encore accélérer l'entrée de la France dans

l'ère numérique.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33794

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : PME, innovation et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7710

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11425